

PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Aménagement et Urbanisme Durable des Territoires

Yzeure, le 16 JUIN 2017

Bureau Planification Territoriale

Affaire suivie par : stéphanie Pourvoyeur
Tél : 04 70 48 79 05
stephanie.pourvoyeur@allier.gouv.fr

Le Préfet de l'Allier

à

Monsieur le Président

Communauté d'agglomération Vichy Communauté

9, place Charles de Gaulle- CS 92956

03209 Vichy Cedex

Objet : notification du projet de modification n°1 du PLU de la commune de Creuzier-le-Vieux

Réf : A_170608_notif-modification_creuzierlevieux.odt

PJ :

Par courrier en date du 14 avril 2017, vous m'avez notifié, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Creuzier-le-Vieux, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 26/04/2016.

Ce projet de modification n°1 consiste à apporter plusieurs adaptations au règlement écrit du PLU pour une meilleure cohérence, sans bouleverser les grandes orientations énoncées dans le projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La procédure de modification, codifiée à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme, apparaît être la procédure adaptée pour mener à bien ces évolutions du PLU.

Par ailleurs, les évolutions envisagées n'appellent pas de remarque particulière de ma part.

Le bureau planification territoriale de la DDT se tient à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

VICHY VAL D'ALLIER	A	Copie
CABINET		X
<i>Am. Coasset</i>		X
SS		X
de Vie Sociale et Universitaire		
de l'Environnement et Mobilités durables		
21 JUIN 2017 N° 4853		
Pôle Territoires/Aménagement et Prospective	X	
Pôle Technique		
Pôle Ressources internes		
Pôle Ressources humaines		
MISSION :		

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Dominique SCHUFFENECKER